

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEISE**

DATE DE CONVOCATION :

Le 27 janvier 2015

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 34
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 22
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS : 12
- AYANT DONNE POUVOIR : 5

Le Jeudi 5 février 2015 à 19h00, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du Villaret de Montvalezan, sous la Présidence de Monsieur Gaston PASCAL-MOUSSELARD.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Simone PERGET, Jacqueline POLETTI, Messieurs Jean-Luc CRETIER, Louis GARNIER, Michel GIRAUDY, Georges TRESALLET (Bourg-Saint-Maurice)
Madame Arlette NOIR, Messieurs Jean Claude FRAISSARD, Laurent HANICOTTE (Montvalezan)
Messieurs Georges CHARRIERE, Paul CUSIN-ROLLET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Madame Marie-Agnès ARPIN, Monsieur Fabien RAISSON (Séze)
Madame Maud VALLA, Monsieur Jean-Christophe VITALE (Tignes)
Mesdames Audrey NALIN, Emmanuelle VAUDEY, Messieurs Marc BAUER, Patrick MARTIN, Gérard MATTIS (Val d'Isère)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD, Robert PASCAL-MOUSSELARD (Villaroger)

ETAIENT EXCUSES :

Mesdames Clémence BERGER-SABBATEL, Séverine FONTAINE (pouvoir à Maud VALLA), Claude MAHNANA Messieurs Léon EMPEREUR (pouvoir à Paul CUSIN-ROLLET), Alain EMPRIN, Gilles FLANDIN, Gilles MAZZEGA (pouvoir à Jean-Christophe VITALE), Eric MINORET, Jean-Pierre MOREL, Jean-Luc PENNA (pouvoir à Fabien RAISSON), Olivier PETIT (pouvoir à Marie-Agnès ARPIN), Xavier TISSOT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Jean-Claude FRAISSARD

| |
|--|
| Accusé de réception en préfecture 073-247300254-20150205-2015-02-DE Date de télétransmission : 10/02/2015 Date de réception préfecture : 10/02/2015 |
|--|

**N°2015-02 VOTE DES TAUX DES TAXES ADDITIONNELLES ET DE LA TAXE
D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
ANNEE 2015**

Monsieur le Président indique qu'afin de financer le budget principal 2015, il convient de voter les taux des quatre taxes et de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il propose que l'assemblée délibérante vote les taux suivants, identiques à 2014 :

- taxe d'habitation 0,534 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties 0,687 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,14 %
- cotisation foncière des entreprises 1,00 %

Monsieur le Président rappelle la délibération du 12 octobre 2005 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire du SIVOM de Haute Tarentaise et la délibération du 15 février 2007 instituant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sur le territoire de la Maison de l'Intercommunalité de Haute Tarentaise.

La sectorisation telle que définie en annexe de la délibération n°2007-21 en date du 15 février 2007, reste identique.

Il propose que soient maintenus les taux votés en 2014, à savoir :

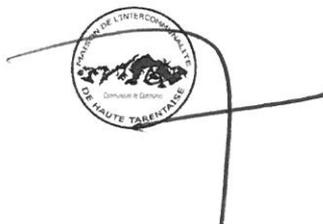
- 8,46 % zone 1
- 10,83 % zone 2

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **APPROUVER**, pour l'année 2015, les taux des taxes additionnelles suivants :
 - taxe d'habitation 0,534 %
 - taxe foncière sur les propriétés bâties 0,687 %
 - taxe foncière sur les propriétés non bâties 4,14 %
 - cotisation foncière des entreprises 1,00 %
- **APPROUVER**, pour l'année 2015, les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants :
 - 8,46 % zone 1
 - 10,83 % zone 2

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Le Président,
Gaston PASCAL MOUSSELDARD**



Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20150205-2015-02-DE
Date de télétransmission : 10/02/2015
Date de réception préfecture : 10/02/2015